

DECRET N° 2004 – 117 DU 10 MARS 2004

portant nomination des Conseillers Techniques
du Ministre chargé des Relations avec les
Institutions, la Société Civile et les Béninois
de l'Extérieur.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-515 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur;
- Sur** proposition du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 février 2004;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes ci-après désignées sont nommées Conseillers Techniques du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur:

- Conseiller technique chargé des
relations avec l'Assemblée Nationale : Monsieur Seidou AMI TOURE

- Conseiller Technique chargé des relations avec les partis politiques : Madame Marie Eléonore N'KOUE épouse TIGRI
- Conseiller Technique chargé des relations avec les béninois de l'extérieur : Monsieur Adolphe Kocou MÈMÈVÈGNI
- Conseiller Technique chargé des relations avec la société civile : Monsieur Norbert FANOU AKO

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



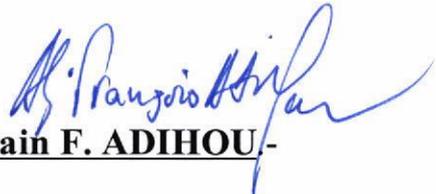
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions, la Société
Civile et les Béninois de l'Extérieur,



Alain F. ADIHOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCRI-SCBE 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSES 04 JO 1.